ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Le 18 février 2015

Monsieur Pierre Arcand
Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4e Avenue Ouest, A 409
Québec (Québec) J1G 6R1

Objet : Consultation sur la future politique énergétique du Québec

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de sa mission de protection du public, l'Ordre des architectes du Québec s'intéresse à toute question d'intérêt pour la profession ou de nature à influer sur la qualité de l'architecture. Il est donc particulièrement sensible aux enjeux de développement durable qui touchent le cadre bâti, notamment celui de l'efficacité énergétique, un des volets de la consultation sur la future politique énergétique du Québec.

En octobre 2013, lors de la précédente consultation sur le sujet, l'Ordre a produit et transmis au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles un mémoire intitulé *Politique énergétique pour le Québec : Passer à l'action!*, lequel explique notre position et nos recommandations. Ce mémoire ne figurant pas sur votre site parmi les autres, nous vous le soumettons de nouveau afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Nous tenons ici à réaffirmer que le bâtiment et l'aménagement du territoire ont un rôle essentiel à jouer dans la transition énergétique du Québec, qu'il faut entamer sans plus tarder. Les édifices que nous construisons aujourd'hui et les décisions d'urbanisme que nous prenons génèrent en effet des impacts à long terme. Il est donc extrêmement important de faire les bons choix et de s'obliger à la meilleure qualité architecturale et environnementale possible. La future politique énergétique représente à nos yeux une occasion à ne pas rater pour y parvenir.

T 514 937-6168 - 1 800 599-6168 \ info@oaq.com \ oaq.com
420, RUE McGILL - BUREAU 200, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2G1

ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Nous tenons à préciser que nous étions très satisfaits de la démarche proposée et des recommandations formulées par Roger Lanoue et Normand Mousseau dans leur rapport de la précédente consultation, *Maîtriser notre avenir énergétique : pour le bénéfice économique, environnemental et social*, en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les bâtiments. Leurs propositions peuvent sembler ambitieuses, mais elles nous paraissent pleinement justifiées et réalistes compte tenu des enjeux actuels.

Alors que les changements climatiques sont plus que jamais d'actualité, un virage s'impose. Dans le domaine de l'aménagement du territoire comme dans celui du bâtiment, le Québec doit, selon nous, agir fermement pour ne pas prendre davantage de retard par rapport aux pays et territoires auxquels il se compare en ce qui a trait au développement et au climat. Cela suppose d'intensifier le perfectionnement de nos expertises en efficacité énergétique de même que d'adopter de meilleures pratiques. Des mesures obligatoires, comme le resserrement du Code de construction ou l'étiquetage énergétique, sont nécessaires pour accélérer le pas. Vous trouverez d'autres préconisations concrètes dans notre mémoire.

Nous en profitons d'ailleurs pour vous faire part de notre étonnement devant la relance d'une consultation sur la future politique énergétique, puisqu'une réflexion ayant suscité une participation de grande ampleur a déjà été menée. Il nous semble que le temps est plutôt venu d'agir.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,

Nathalie Dion

T 514 937-6168 - 1 800 599-6168 \ info@oaq.com \ oaq.com
420, RUE McGILL - BUREAU 200, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Y 2G1

Consultation sur les enjeux énergétiques du Québec

Politique énergétique pour le Québec : Passer à l'action !

ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Mémoire de l'OAQ
Octobre 2013

Présentation générale de l'Ordre

L'Ordre des architectes du Québec (OAQ) est un ordre professionnel qui a pour mission d'assurer la protection du public. À cette fin, il contrôle l'accès à la profession d'architecte et en régit l'exercice au Québec. Dans le cadre de son mandat, l'Ordre s'intéresse à toute question qui est d'intérêt pour la profession ou qui est de nature à influer sur la qualité de l'architecture et du cadre bâti. Dans le prolongement de sa mission de protection du public, il est particulièrement sensible aux enjeux de développement durable.

L'OAQ compte à ce jour 3530 membres et 760 stagiaires en architecture.

Mise en contexte

Le gouvernement du Québec a mis sur pied une commission de consultation sur les enjeux énergétiques du Québec. Cet exercice doit lui permettre de préparer la future politique énergétique du Québec, dont le dépôt est prévu en 2014 et qui doit prendre le relais de la Stratégie énergétique 2006-2015.

Le document de consultation *De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec* dresse un état des lieux et rappelle les engagements ambitieux déjà pris, notamment la cible de 25 % (par rapport au niveau de 1990) de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020. Il énonce aussi les piliers sur lesquels le gouvernement compte s'appuyer pour y parvenir : de vigoureux programmes d'efficacité énergétique dans tous les secteurs, une meilleure planification du territoire prenant en compte des considérations énergétiques, une diminution de la consommation d'hydrocarbures et le transfert vers des énergies renouvelables et émergentes.

Si le gouvernement propose des directions, il ne soumet pas de pistes concrètes pour parvenir aux objectifs énoncés. Au-delà des commentaires qui seront soumis sur le document, il attend donc de cette consultation que le public lui propose des solutions.

Le présent mémoire de l'OAQ s'inscrit dans ce cadre.

Introduction

L'Ordre des architectes du Québec se réjouit d'avoir la possibilité de s'exprimer de nouveau sur les enjeux énergétiques du Québec. Il est en effet intervenu sur ce sujet, directement ou indirectement, à de nombreuses reprises. Mentionnons notamment les mémoires *Évaluer de façon simple et fiable le développement durable*, à l'été 2009, dans le cadre de la consultation sur les indicateurs de développement durable; *Profiter du changement pour améliorer les services publics*, à l'hiver 2011, dans le cadre de l'étude du projet de loi prévoyant l'abolition de l'Agence de l'efficacité énergétique et Améliorer le cadre bâti pour lutter contre les changements climatiques, en février 2012, lors de la consultation visant à préparer le Plan d'action contre les changements climatiques 2013-2020.

La plupart des commentaires et recommandations contenus dans ces documents sont encore pertinents. L'Ordre n'a pas modifié ses positions depuis – bien au contraire – et souhaite plus que jamais que le Québec améliore ses performances énergétiques et environnementales et se donne réellement les moyens d'y arriver. Le cinquième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mis en ligne il y a quelques jours, nous conforte dans nos convictions.

Or, malgré la bonne volonté affichée par les gouvernements québécois successifs, les différentes mesures mises en place par l'État jusqu'ici sont restées timides et peu efficaces, certaines décisions s'avérant même contradictoires avec les objectifs poursuivis.

Pour commencer, soulignons que l'Ordre approuve les ambitions du gouvernement du Québec affichées dans le document de consultation. La barre est haute, mais il est possible de réussir collectivement. Les mesures mises en œuvre devront cependant être vigoureuses et permanentes, et l'engagement politique et citoyen, important afin de ne pas en rester aux bonnes intentions.

L'OAQ propose ici des pistes de solution. Il se concentre sur les domaines qui concernent son champ d'expertise : les bâtiments en particulier et le cadre bâti au sens large, ce qui inclut les défis de planification du territoire.

1. Une surface bâtie à limiter

La consommation énergétique des bâtiments et leurs émissions de GES sont intrinsèquement liées à leur superficie. Bien sûr, il faut agir d'une part sur les techniques et normes de construction afin de favoriser une réduction de la consommation. Nous y reviendrons plus loin. D'autre part, il faut intervenir pour réduire ou, à tout le moins, optimiser les superficies afin de mettre un frein à l'inflation de mètres carrés à laquelle on assiste depuis plusieurs années. En effet, chaque mètre carré supplémentaire annihile tous nos efforts pour rendre les bâtiments plus performants sur les aspects qui nous préoccupent ici.

Bâtiments résidentiels

Voici quelques données sur les bâtiments résidentiels pour appuyer nos propos :

- Entre 1991 et 2001, la taille moyenne des logements dans la province est passée de 5,5 à 5,8 pièces, selon la Société d'habitation du Québec (SHQ).
- Entre 1978 et 2008, la part des grands logements, soit ceux composés de 7 pièces ou plus, est passée de 1 sur 5 à près de 1 sur 3 au Québec, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).
- Entre 1990 et 2009, la superficie moyenne d'une maison unifamiliale neuve est passée de 121,16 m² à 130,70 m² au Québec, selon Ressources naturelles Canada.

Pourtant, le nombre de personnes au sein des ménages continue de diminuer (70 % compteront seulement une ou deux personnes en 2016). Bien sûr, il faut continuer à construire des logements de taille suffisante pour les familles, entre autres pour les maintenir dans les grands centres urbains.

Les maisons unifamiliales isolées sont, de loin, les logements les plus énergivores. Aucune donnée n'existe pour le Québec, mais on sait que la superficie chauffée moyenne d'une maison unifamiliale isolée au Canada est de 149 m², alors que celle des maisons jumelées ou en rangées, au second rang pour ce qui est de la superficie, est de 119 m². Pour les logements collectifs, on note une surface chauffée moyenne encore moins élevée. Rappelons que, dans le bâtiment, 80 % des émissions de GES résultent du besoin de chauffage des espaces.

Vivre dans de grands logements n'est pas une tendance irréversible, même dans les pays riches. Dans une étude parue en 2007, la SHQ constate que « la taille moyenne des logements est très élevée au Canada, en Nouvelle-Zélande et au Québec ». Tous les autres pays comptent des logements plus petits. Par exemple, au Royaume-Uni, les logements comptent en moyenne 5,3 pièces, aux États-Unis 5,2 pièces, en Allemagne 4,4 pièces, en France 4 pièces, au Danemark 3,7 pièces et en Norvège 3,5 pièces.

Bâtiments commerciaux et institutionnels

Il est aussi important de contrer l'augmentation de la superficie des bâtiments commerciaux et institutionnels, phénomène ayant une grande incidence sur l'augmentation des GES. Par exemple, le modèle des centres commerciaux de périphérie aux magasins gigantesques, dont l'impact environnemental est considérable, semble dépassé dans un contexte de transition énergétique.

L'OAQ pense que le recyclage de bâtiments devrait toujours être privilégié avant la construction nouvelle. Les autorités et les politiques d'urbanisme devraient en tenir compte.

Toute mesure directe ou indirecte visant à freiner la tendance actuelle aux bâtiments de plus en plus grands, et ce, dans tous les secteurs serait positive. Une stratégie énergétique ne peut ignorer cet enjeu.

Notons qu'une conception adéquate des espaces tenant compte des besoins actuels et anticipés permet d'optimiser les surfaces ou de les rendre plus flexibles, ce qui évite de construire trop grand ou encore d'avoir à remplacer des espaces.

2. *La généralisation des bâtiments écoénergétiques*

Comme le montre sans équivoque le document de consultation, l'énergie la moins chère, c'est l'efficacité énergétique. L'OAQ souscrit à ce point de vue et, comme le gouvernement, est d'avis qu'il s'agit d'une avenue incontournable.

La limitation de la superficie des bâtiments est un élément primordial à prendre en compte, mais il n'est pas le seul. L'isolation constitue un autre aspect important de la réduction de la consommation liée au chauffage.

Pourtant, les bâtiments écoénergétiques sont encore très rares au Québec, où beaucoup de bâtiments sont insuffisamment performants. Les cibles en efficacité énergétique sont peu ambitieuses. À cet égard, le Québec accuse un important retard par rapport à une province comme la Colombie-Britannique ou à des États comme l'Oregon ou Washington, et le fossé tend à se creuser.

Le Québec peut faire mieux. Comment y arriver ?

Réglementation sur l'isolation et l'étanchéité à l'air

Bien que les techniques, les matériaux et les connaissances en efficacité énergétique des bâtiments aient progressé au cours des 10 à 20 dernières années, la réglementation québécoise évolue très lentement.

Petits bâtiments

Après une période de révision qui a duré plusieurs années, de nouvelles normes relatives à l'isolation et à l'étanchéité à l'air sont entrées en vigueur en 2012. Toutefois, ces nouvelles normes ne concernent que ce que l'on décrit généralement comme « le petit bâtiment » du domaine résidentiel. Ajoutons que ce règlement – devenue la partie 11 du Code de construction – manque d'ambition, dans la mesure où les exigences qu'il impose restent en deçà de celles qui sont appliquées dans plusieurs autres provinces canadiennes, qui continuent par ailleurs de renforcer leur réglementation.

L'OAQ s'inquiète aussi du suivi de cette mesure, d'autant que les professionnels participent peu à la conception et à la surveillance des chantiers dans ce secteur. Il ne peut y avoir resserrement des normes sans contrôle effectif des résultats.

De plus, le temps qu'il a fallu pour aboutir à cette réglementation plutôt frileuse paraît démesuré. Toujours en utilisant un code prescriptif, c'est-à-dire sous forme de « recettes » à mettre en œuvre, il serait important de rehausser sans tarder les critères d'étanchéité à l'air.

Les nouvelles normes sont adaptées de la certification volontaire Novoclimat. Il était donc logique que cette norme soit rendue plus ambitieuse pour faire progresser les professionnels et l'industrie de la construction. L'OAQ se réjouit de la présentation toute récente d'une nouvelle version, Novoclimat 2.0, qui permettra des économies estimées de 20 % sur les coûts d'énergie par rapport à ceux d'une habitation construite selon le nouveau Code de construction et qui applique des exigences en matière de développement durable ne se restreignant pas au seul domaine de l'énergie. Ce programme joue un rôle de stimulant. Il doit cependant prendre de l'ampleur. Malgré la notoriété de la marque, les maisons Novoclimat ne représentent encore qu'un faible pourcentage des maisons neuves. Cela doit changer. Ce programme – ou tout autre programme volontaire et incitatif – doit aussi viser une amélioration quantitative.

L'OAQ est d'avis que les ouvriers et les entrepreneurs doivent recevoir une meilleure formation sur l'enveloppe du bâtiment. Certains demandent au gouvernement de créer une spécialisation dans ce domaine qui deviendrait un nouveau métier au sein de l'industrie de la construction. Nous ne pouvons que les appuyer tant cet élément du bâtiment prend de l'importance dans le contexte actuel.

Autres bâtiments

L'Ordre souhaite également que les normes s'appliquant aux autres secteurs du bâtiment évoluent à brève échéance. Dans ces secteurs, les normes relatives à l'efficacité énergétique demeurent inchangées depuis 1983 et sont devenues obsolètes. Précisons que les techniques et les matériaux sont disponibles. Une réglementation plus sévère stimulerait la recherche et le développement. N'oublions pas que les bâtiments qui se construisent actuellement auront des impacts sur la consommation d'énergie québécoise pendant des décennies.

À cet égard, les outils existent. L'OAQ recommande notamment que le Code national du bâtiment (CNB) 2015 soit adopté dès que possible par le Québec. Actuellement, le CNB 2005 modifié Québec est en vigueur et la Régie du bâtiment prévoit la mise en œuvre, avant la fin de l'année, du CNB 2010 modifié Québec puisque le processus est en cours.

Le Code national de l'énergie pour les bâtiments 2011 (CNÉB), quant à lui, n'a jamais été adopté par le Québec alors qu'il contient des exigences minimales pour la conception et la réalisation de bâtiments écoénergétiques, notamment en ce qui a trait à la résistance thermique de l'enveloppe.

Le CNB 2015, dont nous recommandons l'adoption rapidement par le Québec, sera publié prochainement. Quels sont, dans les grandes lignes, les changements qu'il propose ?

- Il ne distingue pas les exigences en fonction des sources de chauffage, ce qui s'apparentait plutôt à des dérogations permettant une qualité d'isolation moindre pour certaines sources d'énergie. Ainsi, quelle que soit la source d'énergie, la consommation doit être abaissée. Les exigences ne varient qu'en fonction des régions climatiques.
- Il ne distingue plus les types de construction. Par exemple, que la toiture soit plate ou en pente, l'épaisseur d'isolant exigée est la même. Il en va de même pour les murs, qu'ils soient en béton ou en acier.
- La résistance est calculée de façon globale et tient compte des ponts thermiques (en utilisant ce que l'on appelle la valeur U).
- Il est souple, permettant au concepteur d'utiliser soit la méthode prescriptive, soit la méthode par objectifs, cette dernière prescrivant des résultats plutôt que l'application de recettes. Cette souplesse correspond mieux à la façon de travailler des professionnels.
- Il clarifie les critères relatifs aux murs rideaux.

Le CNB 2015 devrait ainsi permettre d'éviter que l'on construise avec la solution la moins chère en se dispensant des efforts d'efficacité énergétique.

De façon générale, le Québec devrait adopter des normes comparables à celles qui sont considérées comme les plus exigeantes en Amérique du Nord et sur la planète. Ces normes, une fois adoptées, devraient être régulièrement mises à jour de manière à suivre les avancées dans le domaine.

En outre, nous pensons que la surveillance de chantier par des professionnels devrait être rendue obligatoire. Il ne sert à rien d'adopter des réglementations si la réalisation est inadéquate. Avec l'adoption du CNB 2015, l'architecte engagerait encore plus sa responsabilité. Des méthodes de contrôle et de vérification s'imposent lors de la réalisation des bâtiments. Il faut rendre obligatoire la surveillance des travaux.

Le projet de loi 49 – Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées –, qui modifie notamment la Loi sur les architectes et la Loi sur les ingénieurs et qui rend obligatoire la surveillance des travaux par des professionnels comblera cette lacune. L'OAQ recommande son étude et son adoption au plus vite.

Enfin, mentionnons que certaines associations de constructeurs s'opposent au rehaussement des normes en invoquant des arguments économiques. Nous leur répondons qu'à long terme le coût de l'inaction est bien supérieur, comme le montre le document de consultation, que ce soit sur le plan sociétal et collectif ou sur le plan individuel (factures d'énergie des ménages). Avec un accompagnement et une formation adéquate, le milieu de la construction s'adaptera facilement aux nouvelles normes imposées par la réglementation.

Agir sur le cadre bâti existant

En plus de rehausser les normes relatives aux bâtiments neufs, il faut mettre en place des mesures énergiques pour améliorer les bâtiments anciens. Rappelons en effet qu'il serait préférable de construire moins de bâtiments neufs et d'opter de plus en plus pour la rénovation, la transformation ou l'agrandissement de l'existant. Les programmes actuels tels que Rénoclimat sont trop timides et ne permettent pas de faire progresser le cadre bâti de façon significative et à grande échelle.

Certains pays européens ont mené à cet égard des expériences intéressantes et couronnées de succès. Il serait judicieux de s'en inspirer.

Pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants, il est plus simple et plus efficace d'intervenir sur les éléments les plus faibles de l'enveloppe. Il s'agit le plus souvent des fenêtres. Changer la fenestration pour installer des cadres et des fenêtres performants devrait faire l'objet d'un soutien financier, comme cela a déjà été le cas, mais ne l'est plus. Il serait important de concevoir un nouveau programme à cet effet.

Bâtiments bioclimatiques

Nous pensons qu'il vaut mieux réduire les besoins à la source. Dans cet ordre d'idée, il existe une autre façon efficace de réduire les besoins de chauffage : l'orientation et la conception bioclimatiques des bâtiments. Au Québec, on a tendance à négliger ces deux techniques, qui recèlent pourtant un grand potentiel d'économie d'énergie et sont maintenant fort répandues dans d'autres pays.

Au-delà de l'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, qui doit continuer d'évoluer, il est important de favoriser une fenestration adéquate et bien placée, des bâtiments bien orientés par rapport à leur site, en fonction de l'ensoleillement, des corridors de vents, etc.

Il faut améliorer la formation des entrepreneurs à cet égard et sensibiliser les professionnels. Par ailleurs, certains règlements d'urbanisme qui imposent l'alignement des bâtiments sont un frein à la conception bioclimatique. Il est nécessaire de réévaluer leur pertinence.

Les techniques de conception bioclimatiques allemandes ont fait leurs preuves et figurent parmi les plus connues du grand public et les plus reconnues des spécialistes. La norme qui en est issue (Passive House) a essaimé dans plusieurs pays. Le Canadian Passive House Institute (CanPhi) est présent au Québec depuis peu. Les premières « Maisons passives » sont sorties de terre et les premiers professionnels agréés sont prêts à offrir leurs services sur le marché. Ces expériences doivent être encouragées : il y aurait lieu de créer des incitatifs afin qu'elles prennent de l'ampleur, même si, compte tenu du très grand écart avec ce qui se construit plus généralement, on ne peut imaginer une généralisation à court terme.

Sources d'énergie

Une fois qu'on a réduit au maximum les besoins en énergie des bâtiments, il faut penser aux sources d'énergie. À ce chapitre, ce sont les énergies les plus « propres » qui doivent être favorisées : géothermie, solaire thermique et voltaïque ou tout autre production locale. Dans ces domaines également, certaines réglementations municipales, par exemple celles qui interdisent la géothermie ou l'installation de panneaux solaires, constituent des freins aux bonnes pratiques.

Les programmes et subventions gouvernementaux doivent favoriser, dans la mesure du possible, un rapide retour de l'investissement pour les propriétaires qui optent pour les énergies nouvelles.

Selon l'OAQ, la production d'électricité locale devrait bénéficier d'une revente possible à tarif préférentiel à Hydro-Québec, afin de mieux rentabiliser les investissements des petits producteurs. Cet incitatif existe notamment en Ontario. Même si le Québec dispose d'hydroélectricité et de surplus, l'autoproduction demeure une solution pertinente, complémentaire aux efforts de réduction à la source par les consommateurs. Elle oblige indirectement une réduction de la consommation à la source par l'entremise de maisons bien conçues et bien orientées.

Sensibilisation et information

Les Québécois sont sensibles aux grands enjeux concernant les changements climatiques dont il est question dans les médias, mais ils ont du mal à percevoir les implications de ces enjeux sur les lieux qu'ils occupent. Il faut les y aider. Le Québec doit se doter au plus vite d'outils simples pour sensibiliser promoteurs, propriétaires, locataires et usagers aux dépenses énergétiques et aux émissions de GES liés au bâtiment.

L'un des moyens auxquels le Québec pourrait recourir est la mise en place et la généralisation d'étiquettes énergétiques faciles à comprendre. Les diagnostics devraient être réalisés par des experts indépendants dans un cadre clair.

D'une part, l'objectif est de mieux informer l'acheteur potentiel ou le locataire sur le bien immobilier, de motiver les propriétaires à apporter les correctifs nécessaires, de sensibiliser la population et de faire évoluer les habitudes de vie. D'autre part, il s'agit de permettre au marché de prendre en compte la caractéristique « verte » et d'en absorber les éventuels surcoûts.

Actuellement, au Québec, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, l'aspect durable du bâti n'a aucune incidence sur le prix de l'immobilier. Un constructeur qui adhère aux meilleures pratiques ne bénéficie pas d'un avantage concurrentiel. Un acheteur sensibilisé a beaucoup de mal à trouver de l'information fiable et indépendante. Il ne peut comparer deux maisons. Il faut donc répondre au besoin d'information et soutenir les avancées techniques par des outils appropriés et adaptés.

On pourrait songer à généraliser d'autres outils de sensibilisation, tels les tableaux de bord dans la cuisine ou les écrans permettant de suivre et de gérer sa consommation d'énergie. Ces outils existent sur le marché et permettent aux citoyens d'évaluer leur empreinte écologique et de se responsabiliser. Rappelons en effet que, quelle que soit la qualité du bâtiment, les comportements ont une grande incidence sur la consommation finale. L'efficacité énergétique passe aussi par la prévention du gaspillage.

Tout propriétaire devrait être sensibilisé à l'importance d'une enveloppe de bâtiment performante et à l'intérêt d'y investir les sommes nécessaires, puisque cet investissement est valable longtemps. Actuellement, qui sait de quel type de fenêtres son logement est pourvu ? Chacun sait pourtant si le moteur de sa voiture comporte quatre ou un six cylindres. De plus, l'intérêt d'une bonne enveloppe n'est pas qu'économique : elle assure aussi le confort des usagers. En ce sens, les investissements au moment de la construction sont minimes comparativement à ceux qui seront nécessaires plus tard pour apporter des correctifs.

La sensibilisation du public et la promotion de l'efficacité énergétique dans le bâtiment doivent bénéficier de moyens financiers suffisants pour que l'impact soit réel, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le fait que ces aspects aient été délégués en partie aux fournisseurs d'énergie ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. L'OAQ se questionne sur la pertinence de poursuivre dans cette voie.

De façon générale, le Québec peut sans aucun doute accorder une plus grande visibilité à ses priorités en matière d'efficacité énergétique dans le bâtiment et, au bout du compte, obtenir de meilleurs résultats. Selon nous, il serait notamment intéressant d'évaluer les conséquences de la transformation de l'ancienne Agence de l'efficacité énergétique en Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques et de son intégration au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Dans certains pays, la responsabilité d'améliorer l'efficacité énergétique dans tous les domaines est confiée à un organisme indépendant doté de moyens suffisants pour exercer un effet de levier. C'est notamment le cas de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) en France. Ce genre de guichet unique, connu, ouvert à tous et proposant une offre intégrée, est une voie à explorer.

Code de construction unique

Plusieurs règlements municipaux obsolètes freinent les efforts de verdissement du parc immobilier québécois. Il faut mettre de l'ordre dans la réglementation en supervisant les municipalités.

Un code de construction unique est indispensable dans toutes les municipalités québécoises. Il aiderait grandement les professions et l'industrie de la construction à normaliser et à généraliser les bonnes pratiques. Avec un tel code, ces professionnels seraient en mesure de se concentrer sur l'essentiel et leur travail de contrôle serait facilité.

On en parle depuis longtemps, le consensus existe. Il faut maintenant passer à l'action.

Par contre, les municipalités doivent conserver la possibilité d'adopter une réglementation plus audacieuse si, par souci d'exemplarité, elles veulent imposer des exigences plus sévères que celles du code unique. Celles qui le souhaitent devraient être incitées à le faire.

On peut penser ici à l'expérience de Victoriaville qui, à l'aide de critères appropriés, soutient financièrement les citoyens qui « verdissent » leur bâtiment ou encore à l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie, qui interdit les toits noirs. Dans de tels cas, il faut travailler avec les Villes pour s'assurer que les demandes demeurent cohérentes et réalistes en fonction des techniques disponibles.

Certifications

Nous avons évoqué plus haut les certifications Novoclimat, Rénoclimat et la norme Maison passive : elles peuvent être utiles pour stimuler la conception de bâtiments plus performants. On en voit surgir de nouvelles, telle la certification Living Building Challenge. LEED a aussi sa raison d'être. Chacune de ces certifications a ses spécificités et met l'accent sur une façon de faire ou des enjeux particuliers, chacune comporte aussi ses faiblesses.

C'est pourquoi, selon nous, la certification LEED ne doit pas bénéficier d'un monopole au Québec, car il n'y a pas de pensée unique en matière de bâtiment écologique.

Le gouvernement devrait notamment s'assurer que, dans le cadre de la commande publique liée à la construction, LEED ne soit pas privilégié systématiquement afin que d'autres expériences intéressantes puissent émerger, en lien ou non avec une autre certification. Nul besoin d'être certifié pour être pionnier en matière de conception et de construction durables. Le budget d'un projet est parfois mieux employé à augmenter la qualité de la construction qu'à obtenir une certification.

Toutefois, comme la certification LEED occupe de plus en plus de place au Québec, le gouvernement doit travailler avec les professionnels québécois à l'adapter à la réalité locale. Il en va de même pour les autres certifications et normes.

Autres mesures

Les politiques gouvernementales pourraient comporter d'autres orientations :

Les programmes et subventions pourraient stimuler davantage la recherche et l'expérimentation. Les connaissances restent à parfaire en ce qui concerne les méthodes de construction et le climat québécois. Pourtant, le bâtiment bénéficie rarement des programmes visant à financer ou à récompenser l'innovation.

Dans le cas des bâtiments de démonstration (ceux où l'on teste de nouvelles solutions), il est important de prévoir le financement relatif au monitorage. On a raté plusieurs occasions à cet égard dans les dernières années.

La construction préfabriquée ou préusinée a beaucoup changé depuis les années 1950. Il s'agit d'une voie prometteuse qui pourrait permettre de produire des bâtiments écoénergétiques dans de bonnes conditions. Ses avantages sur le plan environnemental devraient être approfondis.

Les équipements énergivores, par exemple les spas, pourraient être taxés davantage ou à tout le moins comporter une étiquette indiquant que leur consommation énergétique n'est pas favorable à la protection de l'environnement.

3. Aménager le territoire

L'aménagement du territoire a un impact important sur les émissions de GES et influe directement sur l'empreinte écologique du cadre bâti. Nous sommes ravis que le document de consultation mette l'accent sur ces aspects et sur la prise en compte de l'aspect durable lors de la prise de décision.

On peut se demander, en effet, à quoi sert un bâtiment écoénergétique s'il contribue à l'étalement urbain. Il va de soi que les mesures prises par l'État dans différents domaines doivent non seulement être harmonisées, mais aussi se renforcer mutuellement pour l'obtention de meilleurs résultats.

Nous dressons ci-dessous la liste des principaux sujets de préoccupation de l'OAQ et les recommandations qui y sont associées.

Transport

Les enjeux liés au transport sont majeurs. Le cadre bâti doit bénéficier d'une réflexion inspirée du transit-oriented development (TOD). Ce type de développement mise sur les axes de transport en commun existants (gares, stations de métro, arrêts d'autobus), où sont installés 40 % des nouveaux ménages. Des seuils minimaux de densité à l'intérieur et à l'extérieur des zones TOD doivent être définis.

Trop souvent encore, le tout à l'auto imprègne les décisions prises par les différents paliers de gouvernement – fédéral, provincial, municipal –, les entreprises et les particuliers, de même que les projets sélectionnés et les montants investis. Il est impératif de limiter les nouvelles infrastructures routières pour privilégier un modèle de mobilité durable : transports en commun, transports actifs (vélo, marche, etc.), covoiturage, voiture partagée.

La Commission sur les enjeux énergétiques du Québec a entamé ses travaux alors que l'on attend la publication de la Politique québécoise de la mobilité durable. Rappelons que l'OAQ s'est joint à ceux qui réclament du gouvernement du Québec de majorer d'un milliard de dollars par an les sommes investies dans les infrastructures de transport collectif et actif, et ce, pendant 10 ans.

Évitons également de cantonner le débat sur les transports en commun et le transport actif à la région montréalaise. La capitale nationale et toutes les grandes villes des régions sont également concernées.

Quartiers durables

La ville durable est faite de bâtiments durables, bien entendu, mais aussi de quartiers durables, c'est-à-dire de quartiers à densité élevée où l'on met l'accent sur la qualité de vie des habitants et des travailleurs. Des quartiers où la mixité des usages permet de limiter les déplacements en automobile. Des quartiers où le logement collectif à dimension humaine doit être privilégié au détriment de la maison unifamiliale isolée.

Rappelons que la maison unifamiliale spacieuse, énergivore et entourée d'un grand terrain, située dans une banlieue peu dense, éloignée des services qui sont offerts dans les villes et habitée par des personnes travaillant ou étudiant à plusieurs kilomètres, constitue le symbole même d'un mode de vie extrêmement coûteux en énergie et en émissions de GES. Il s'agit d'un modèle dépassé. Nos politiques d'urbanisme devraient tendre vers sa disparition.

Recommandations

Voici donc quelques recommandations de l'OAQ touchant l'aménagement du territoire :

- Rééquilibrer les investissements consacrés aux transports en commun et ceux qui sont consacrés à l'automobile, en privilégiant les modes de transport qui touchent le plus grand nombre de personnes, réduisent la tendance à l'étalement urbain et incitent les citoyens à modifier leurs habitudes.
- Favoriser le transport en commun et le transport actif en toute saison et par tous les moyens.
- Doter tout nouveau quartier de transports en commun avant l'installation des habitants et l'arrivée des travailleurs, afin de favoriser chez ces derniers l'acquisition de nouvelles habitudes dès le départ.
- Favoriser l'implantation de « quartiers verts » ou écoquartiers, en s'inspirant des traditions nord-européenne et germanique. Un meilleur encadrement est d'ailleurs souhaitable pour éviter le greenwashing et l'édulcoration du terme.
- Définir et protéger une ceinture verte autour des principales villes québécoises, en collaboration avec les autorités régionales.
- Protéger plus fermement les milieux humides et naturels ainsi que les terres agricoles.

- Favoriser la densification des villes, la revitalisation des centres-villes, l'utilisation de « zones blanches » pour les nouvelles constructions.
- À l'issue d'une large concertation, doter le Québec d'une politique nationale d'aménagement qui définira les grands principes de planification durable du territoire. Ce document coifferait les lois plus « techniques » d'aménagement du territoire, telle la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et les plans d'aménagement et de développement des MRC et des municipalités.
- Utiliser le zonage comme un outil pour améliorer la lutte contre les GES et accélérer la transition énergétique.

Notons que l'OAQ a participé à la consultation organisée par la Commission métropolitaine de Montréal (CMM) sur son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Il a produit un mémoire qui approfondit ces aspects et les adapte à la réalité montréalaise.

4. Politique nationale de l'architecture

Nous ne pouvons terminer ce mémoire sans évoquer la nécessité de doter le Québec d'une politique nationale de l'architecture, un cheval de bataille de l'Ordre des architectes du Québec.

En effet, une politique nationale de l'architecture affirme l'intérêt qu'un État porte à la qualité du cadre bâti et à la mobilisation de ses citoyens envers cet objectif : élus et fonctionnaires de tous les paliers, entreprises privées et particuliers. La qualité du cadre bâti inclut bien entendu les questions relatives au développement durable, à l'efficacité énergétique et à la lutte contre les GES. Elle en dépend et doit être en harmonie avec les mesures et politiques adoptées sur ces questions.

Les pays les plus performants se sont dotés d'une politique nationale de l'architecture. En Europe, 16 pays en ont adopté une et 14 y travaillent. Tous ces pays accordent une grande importance aux sujets abordés dans le présent mémoire.

Des actions concrètes découlent de telles politiques : sensibilisation et enseignement, réglementations adéquates en matière de cadre bâti, structure coordonnant et fédérant les différents programmes et le soutien aux promoteurs, objectifs qualitatifs pour l'accès aux subventions gouvernementales dans tous les projets, etc.

Une politique nationale de l'architecture compléterait parfaitement une politique énergétique ambitieuse, ainsi qu'une Loi des architectes et une Loi des ingénieurs modernisées exigeant la surveillance des travaux.

Conclusion

L'OAQ souscrit entièrement à des cibles élevées en matière d'efficacité énergétique, de pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables et de réduction des GES pour l'ensemble de la société québécoise et le cadre bâti en particulier.

Nous réitérons qu'une approche de réduction des besoins énergétiques à la source paraît pertinente. La prochaine politique énergétique du Québec doit l'affirmer très nettement. De même, le texte de cette politique doit être suffisamment précis pour engager la société québécoise sur les enjeux essentiels.

Le Québec a des atouts en matière énergétique, mais la province ne cesse de prendre du retard par rapport à d'autres pays pourtant moins bien dotés. Ceux-ci, forcés d'entreprendre plus tôt leur transition énergétique, font aujourd'hui figure de précurseurs. Nous devons maintenant nous inspirer des expériences de pays tels que la Norvège, la Finlande et la Suède, qui ont un climat semblable au nôtre, et accélérer les changements.

De même, il n'y aura pas de diminution des émissions de GES de 25 % sans un changement drastique des habitudes dans le domaine du transport. La volonté politique devra surmonter les embûches et investir massivement dans l'entretien et le développement du transport en commun, et employer tous les moyens à sa disposition pour favoriser le transport actif et décourager l'utilisation de la voiture solo.

Le document de consultation laisse entendre qu'il ne sera pas facile d'atteindre les objectifs fixés, mais que ces derniers sont réalisables. Par conséquent, restons fermes devant ceux qui nient la difficulté ou demandent des assouplissements. La sensibilisation aux défis est primordiale et doit atteindre toutes les sphères de la société. La transparence, la diffusion de l'information, la vulgarisation des enjeux et le suivi des résultats sont nécessaires pour mobiliser l'ensemble des Québécois et influer sur leurs décisions individuelles.

Dans tous les cas, les engagements pris dans le cadre de cette politique et les mesures qui en découleront devront être mis en œuvre avec des moyens adéquats. Il serait inacceptable que les bonnes intentions demeurent lettre morte ou que les actions n'atteignent pas leurs objectifs par manque de moyens et de suivi. Répétons-le : réaliser la transition énergétique attendue et lutter contre les émissions de GES exige volonté politique et persévérance.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de participer à la réflexion sur les enjeux énergétiques du Québec. L'OAQ reste à la disposition du gouvernement pour préciser certains aspects du présent mémoire. Dans le cadre de sa mission de protection du public, il continuera de s'investir pour faire progresser la durabilité des bâtiments et l'aménagement du territoire, ce qui inclut une meilleure utilisation des ressources énergétiques et la lutte contre les changements climatiques.

ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC